



COLLÈGE SAINTE-ANNE

Secondaire

TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN TRAVAUX PRATIQUES (200 jours)

La direction du Collège accorde une très grande importance au recrutement de ses futurs enseignants et employés. Le succès de l'école repose en grande partie sur la qualité de son personnel. C'est pourquoi les conditions de travail sont à la hauteur de ses services éducatifs et de sa communauté étudiante, l'une des plus performantes de la province.

L'ORGANISATION

Le Collège Sainte-Anne est un établissement d'enseignement secondaire privé mixte accueillant près de 2000 élèves. Il fait partie de la grande famille Sainte-Anne, qui inclut également un secteur primaire (Académie Sainte-Anne) et collégial (Collégial international Sainte-Anne). Fondé en 1861, le Collège est reconnu pour son audace, sa créativité et ses innovations. Des projets majeurs de développement sur les plans pédagogique, technologique ainsi que sur celui de l'aménagement physique ont été réalisés au cours des dernières années. Le Collège est résolument tourné vers l'avenir, et son plan stratégique le reflète fortement.

Nature du travail de technicien en travaux pratiques

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi est de voir à la préparation des laboratoires et d'assister le personnel enseignant lors des séances de laboratoire. Le technicien ou la technicienne en travaux pratiques assiste le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance, l'aide apportée aux étudiants et contribue, occasionnellement, à l'évaluation des travaux de laboratoire, de stage ou d'atelier.

Attributions caractéristiques

Le technicien ou la technicienne en travaux pratiques exerce, selon les besoins, des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur. Il ou elle :

- Procède au montage des appareils et des instruments de laboratoire ;
- Prépare le matériel exigé pour les séances de laboratoire, d'atelier ou de stage ;
- Effectue, en collaboration avec le personnel enseignant, le choix des appareils et instruments de laboratoire ;
- S'assure du fonctionnement et de l'utilisation rationnelle des appareils et instruments ;
- Étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin de les adapter à des besoins spécifiques ;
- Effectue le calibrage des appareils ;
- Se charge, dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur les appareils ;
- Se charge, au besoin et dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur certains instruments et outils électromécaniques de laboratoire ;
- Modifie, si nécessaire, les protocoles expérimentaux en conformité avec les programmes ;
- Élabore, avec ou sans l'aide de la personne enseignante, de nouvelles expériences, y compris celles relatives aux examens de laboratoire ;
- Voit à la tenue de l'inventaire du matériel ;

- Voit à la préparation des réquisitions et à la commande du matériel requis ;
- Gère les budgets rattachés à son secteur ;
- Sensibilise les étudiants aux règles de sécurité en laboratoire ;
- Initie des techniciens moins expérimentés.

Le technicien ou la technicienne en travaux pratiques accomplit, au besoin, toute autre tâche relative à la nature du travail dont elle est chargée, et ce, conformément à l'entente établie entre l'Employeur et le Syndicat.

LES EXIGENCES

Pour répondre adéquatement aux exigences du poste, la personne candidate doit être titulaire d'un diplôme d'études collégiales, avec champ de spécialisation approprié, ou encore d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

LES CONDITIONS D'EMPLOI

La classification pour fin de rémunération de ce poste : personne technicien en travaux pratiques.
Grille : technicien en travaux pratiques, de 20,43 \$ à 28,58 \$

L'ENTRÉE EN FONCTION ET LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'entrée en fonction est prévue à la rentrée 2018.

Si ce défi stimulant vous intéresse, faites parvenir votre candidature **au plus tard le 24 avril 2018**, par courriel, à l'attention du directeur du secondaire, M. Bernard Héroux, à :

rh@sainteanne.ca

Les entrevues auront lieu **le samedi 5 mai, à compter de 9 h.**

Nous vous proposons de venir nous rencontrer afin de visiter notre école et de rencontrer des enseignants dans la semaine **du 23 avril, entre 11 h et 14 h** ; pour vous inscrire, envoyez un courriel à Mme [Isabelle Touati](#).

Le 25 avril, de 15 h 30 à 17 h 30, se tient notre foire pédagogique annuelle ; un beau moment de rencontre ! Si vous êtes intéressé à y assister, communiquez avec Mme Isabelle Touati, DRH.

La forme masculine est employée dans le seul but d'alléger le contenu.

À noter que le Collège Sainte-Anne applique un programme d'accès à l'égalité en emploi.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET À L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le Collège Sainte-Anne souscrit à une politique d'accès à l'égalité en l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.

L'équité salariale occupe une place prédominante au sein de l'institution, un salaire égal est octroyé sans conteste pour un travail équivalent.